



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, QU':

Il y aura une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget de la Municipalité de Saint-Louis pour l'année 2022 le lundi **24 janvier 2022 à 19 h 30** à la salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis

La séance extraordinaire du budget sera suivie de la séance ordinaire qui débutera à 20 h.

Que le règlement numéro 538-21 déterminant les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2022 sera adopté le 24 janvier 2022 à la séance ordinaire du conseil à 20 h.

Que le règlement numéro 539-21 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

Donné à Saint-Louis, ce 14 décembre 2021.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière